

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 29 octobre 2025

2ème réunion : le Comité Syndical avait été convoqué le 22 octobre 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité a de nouveau été convoqué pour le 29 octobre 2025. Le Comité syndical pouvait donc délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

REFERENCE : 2025-011

Date de convocation :

22 octobre 2025

Délégués en exercice : 36

Nombre de membres présents : 14

Votants : 13

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. François THOMAS

Objet de la délibération : MODIFICATION BUDGETAIRE 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le 29 octobre à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

En l'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Etaient présents : Pascal ALADENISE (Rezay), Fabrice AUPETIT (Beddes), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Bruno CHAGNON (Reigny), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonnais), Florence LERUDE (Sidiailles), Francis PERROT (Saint Hilaire en Lignières), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).

Etaient Absents : Patrice BARRET (Le Chatelet), BEDOILLAT Gérard (Venesmes), Patrick BISSON (Ineuil), Jacky BONNEAU (Saint Maur), Fabien CLEMENT (Vesdun), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Pascal COLLIN (Marçais), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Sylvie DAGOIS (Saint Baudel), Gérard DURAND (Saint Saturnin), Maryse JACQUIN SALOMON (Chambon), Daniel GAILLARD (La Celle Condé), Roger LEBRERO (Chezal Benoit), Jean-Luc MANCOIS (Saint Christophe en Boucherie), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Jean-Michel MEDAR (Néret), Isabelle RIBAudeau-HUE (Montlouis), Michel ROUSSEAU (Lignerolles), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Alain GUILLEMAIN (Urciers), Angélique WOZNIAC (Villecelin).

Membres votants : Pascal ALADENISE (Rezay), Fabrice AUPETIT (Beddes), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Bruno CHAGNON (Reigny), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonnais), Francis PERROT (Saint Hilaire en Lignières), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).

Départ de Madame Florence LERUDE (Sidiailles) avant la délibération.

Etaient présents également à la réunion : Emmeline LORY (secrétaire).

Monsieur le Président prévient qu'une modification budgétaire doit être effectuée en raison d'un décalage de perception de la clôture des subventions liées à l'étude préalable au CTMA. En effet, nous avons dû rembourser l'étude le 15 juillet 2025 mais le DIG n'étant pas rendu nous ne pouvions clôturer le marché public. Un décalage important de 68 950€ de trésorerie est alors apparu. Le Président a dû avoir recours à la ligne de trésorerie pour 50 000€ par manque de crédit, ce qui engendre des intérêts non prévus au compte 66.

Il convient de les régulariser comme suit :

Dépenses	Chapitre 066	6611	-Intérêts bancaire	+ 800€
Dépenses	Chapitre 012	64131	-Personnels non titulaires rémunérations	- 800 €

Monsieur le Président soumet cette proposition au vote.

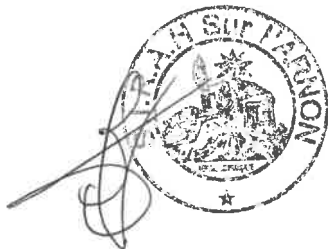
Après en avoir délibéré le Comité Syndical Décide, à l'unanimité, d'APPROUVER cette modification budgétaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

François THOMAS

Date de mise en ligne sur le site internet du SIRAH SUR L'ARNON : le 07 novembre 2025